

# L'Écho de la Roche

N°28 - JUILLET 2022



## Edito du maire

Notre commune se modernise et cela ne se voit pas...

Depuis de nombreux mois, les chantiers se succèdent dans notre village. Il nous faut en effet gérer simultanément plusieurs nécessités.

Commencer par ce qui se déroule en sous-sol, qui génère bien des désagréments et qui ne se verra pas :

L'assainissement collectif, le remplacement des canalisations d'eau, l'enfouissement des réseaux électriques et télécom et la préparation de l'arrivée de la fibre, l'exploitation d'une nouvelle ressource en eau.

Ces travaux sont décidés en équipe municipale, à l'éclairage des subventions disponibles et de nos capacités à financer. L'état, le département, l'agence de l'eau, la région, nous informent parfois que pour une période donnée, les subventions vont être plus importantes. Il faut pouvoir saisir les opportunités et avoir des dossiers prêts à être présentés.

Nous sommes impatients de terminer enfin les ouvrages souterrains pour pouvoir concentrer nos efforts en surface, sur ce qui sera visible.

Refaire notre route principale, ralentir les véhicules et les engins agricoles qui traversent le village, embellir notre commune. Ce sera la récompense une fois que tous ces travaux indispensables seront terminés.

Encore un peu de patience...

**Bonne lecture,**

*Votre maire.*

## Etat civil

### MARIAGE

CAMELOT Éloïse  
& CAMUS Laurent  
le 4 juin 2022

### DÉCÈS

MOURAND Jean-Pierre,  
le 25 avril 2022



### Ouverture Secrétariat

Lundi : 13h30-18h  
Mercredi : 13h30-18h

### Permanence du Maire

Vendredi : 17h à 19h  
sur rendez-vous uniquement



[www.fleurey.fr](http://www.fleurey.fr)

1 place de la Mairie  
70160 Fleurey-lès-Faverney

**03 84 91 31 59**

[fleurey-les-faverney@wanadoo.fr](mailto:fleurey-les-faverney@wanadoo.fr)

# La qualité de l'eau

Depuis 1936, notre source principale en forêt alimente notre village. Il s'agit d'un captage de sources et sourcilions situés environ à 6 mètres sous terre.

Cette eau est réputée agressive et a tendance à user les canalisations métalliques. Elle est toutefois considérée comme acceptable et consommable. Ce ne sont pas les anciens qui diront le contraire.

Depuis plusieurs années, à cause des sécheresses et des canicules répétées, notre captage principal montre des signes de faiblesse. C'est pourquoi nous avons fait l'acquisition d'un autre captage situé à proximité. Nous en parlerons plus loin.

Autour de ces sources étaient implantées depuis toujours des forêts et des prairies, ce qui fait que jusqu'à présent notre eau était exempte de toute trace d'herbicide ou de pesticide.

Malheureusement, il y a trois ans l'agriculteur de Provenchère propriétaire des prairies qui jouxtent nos sources a décidé, sans nous prévenir, de labourer une partie de ses terres pour y semer du maïs.

Nous lui avons déjà demandé, par le passé, d'ôter un imposant tas de fumier placé en amont de notre source principale.

En semant son maïs à cet endroit, sur un sol peu adapté et dans un site souvent visité par les sangliers, cet agriculteur a agi en connaissance de cause et au mépris des conséquences probables sur la qualité de l'eau de notre village. Aucune réglementation ne peut aujourd'hui clairement le contraindre d'agir autrement.

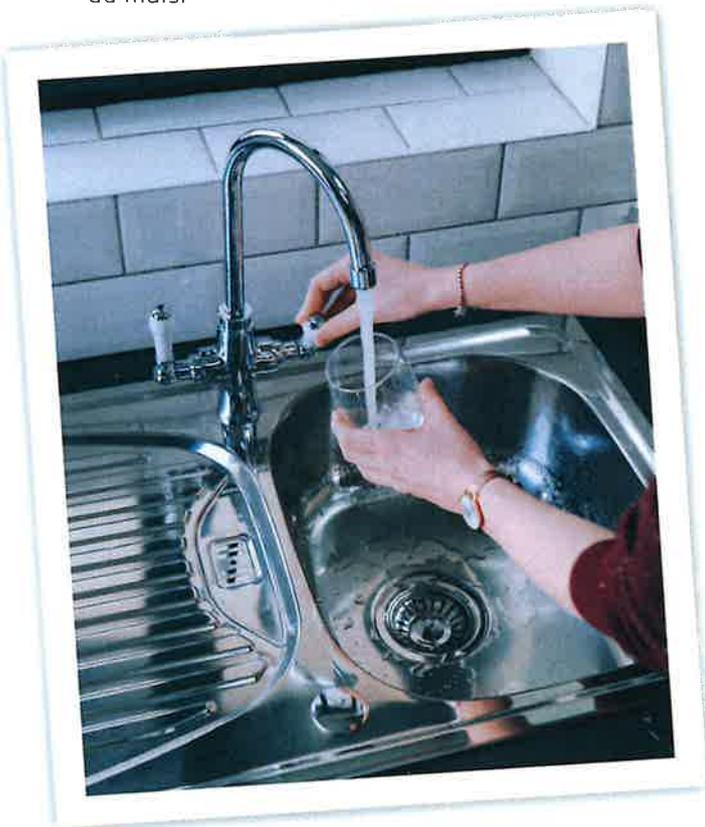
L'eau, tout en restant parfaitement consommable, présente depuis des faibles traces d'un décomposé d'herbicide, le métolachlore ESA, dans une proportion qui reste 20 fois inférieure à la norme.

La commune, en relation avec l'agence régionale de santé, a mis en place, dans le cadre d'un dossier de dérogation, un suivi d'analyses régulier et proposé une série d'actions concrètes pour pouvoir distribuer une eau de haute qualité.

## EN VOICI LE PROGRAMME :

- Obtenir de l'agriculteur qu'il modifie ses choix et ses pratiques.
- Relier les deux sources du site de la Californie en espérant que l'une des deux sera moins impactée par les choix agricoles.
- Protéger les périmètres de ces sources avec l'aide de la préfecture (le périmètre de protection de notre source historique seule n'était pas admis jusqu'à présent, faute de quantité suffisante en étiage).
- Lancer l'enquête publique sur le nouveau forage de la vallée de la Lanterne.
- Relier et additionner nos trois ressources.
- Reconstruire un réservoir plus grand assorti d'une station de traitement pour reminéraliser et éliminer le fer, le manganèse, ainsi que toute forme éventuelle de produits divers.

*Il y a du pain sur la planche pour verser l'eau dans la carafe...*



### Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, vérifiez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

## Qualité 2021 de l'eau sur l'unité de distribution :

### FLEUREY LES FAVERNEY

Maitre d'Ouvrage : AD. COM. FLEUREY LES FAVERNEY

Exploitant : REGIE

L'eau est prélevée dans un forage et une source (aquifère des grès). Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

#### Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.

Limite de qualité : absence de germe.

Nombre d'analyses réalisées : 7

Nombre d'analyses non conformes : 0

#### Turbidité

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.

Référence de qualité : 2 NFU

Nombre d'analyses réalisées : 7

Nombre d'analyses non conformes : 0

Valeur maximale mesurée : 1,1

#### Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

Limite de qualité : 50 mg/l

Nombre d'analyses réalisées : 2

Nombre d'analyses non conformes : 0

Concentration moyenne : 25,0

Concentration maximale : 28

#### Dureté

La dureté, exprimée en degrés français (°F), représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé.

Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

Nombre d'analyses réalisées : 2

Valeur moyenne mesurée : 4,7

Valeur maximale mesurée : 6,6

#### Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Nombre d'analyses réalisées : 4

Nombre d'analyses non conformes : 4

Valeur maximale mesurée : 0,77

#### Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :

Nombre d'analyses non conformes :

Concentration moyenne :

Concentration maximale :

## CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau a respecté les limites de qualité pour la bactériologie mais des indicateurs microbiologiques de la performance du traitement ou de l'entretien du réseau ont été retrouvés.

Cette mauvaise qualité peut être liée à une désinfection irrégulière ou insuffisante.

L'eau agressive dégrade les réseaux de distribution, favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre, ..) et détériore la qualité de l'eau : goût métallique, particules en suspension, coloration.

La teneur en pesticides de l'eau n'a pas nécessité de restriction de consommation.

En 2021, l'eau était consommable.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit engager une étude de reminéralisation et mise à l'équilibre de l'eau. La collectivité doit aussi optimiser le traitement de désinfection.

La collectivité doit rapidement mener à son terme la procédure d'autorisation de distribution d'eau et de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'eau.

En raison de la teneur des pesticides dans l'eau, la collectivité doit demander une dérogation et constituer un dossier contenant des mesures correctives.

La collectivité ne dispose pas d'une quantité d'eau suffisante en période de sécheresse. Elle a acquis une source et lancé une recherche en eau.

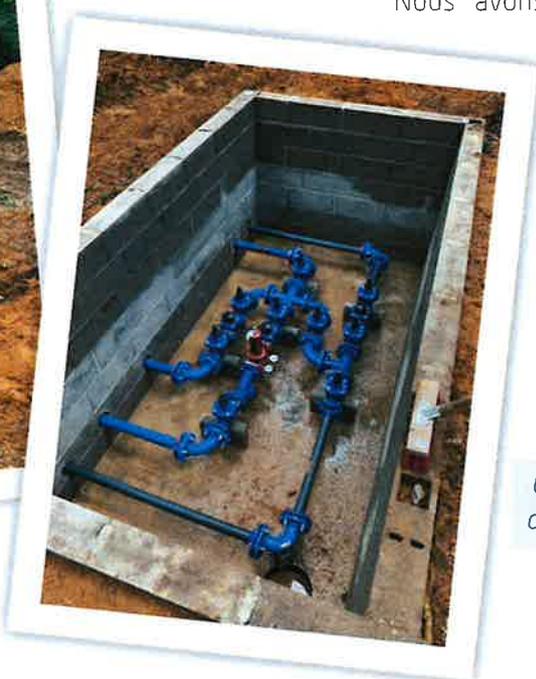
Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : [www.eaupotable.sante.fr](http://www.eaupotable.sante.fr)

## Les sources de la Californie : travaux en forêt

La commune de Villers-sur-Port exploitait depuis les années 1940 une source située sur le territoire de Fleurey, à 300 mètres environ de notre source principale. Dans le secteur de « la Californie ».

En difficulté sur son réseau et sa ressource, la commune de Villers était en partie reliée au réseau du « Breuchin » et a saisi l'opportunité d'alimenter toute la commune sur cette unique ressource.



(Le Breuchin, en effet, n'accepte pas de nouvelle commune sur son réseau depuis plusieurs années.)

Nous avons, par conséquent, fait l'acquisition du captage abandonné par la commune de Villers-sur-Port.

Nous avons réalisé d'importants travaux de nettoyage et de débroussaillage autour de ce captage complémentaire afin de mettre en place un périmètre de protection immédiat.

Puis nous avons fait construire une « chambre de vannage » à l'endroit où les canalisations des deux sources se croisent en forêt. Cette installation permet de maîtriser les flux, d'en mesurer les débits et de les adapter à nos besoins réels.

*C'est l'entreprise FAUCOGNEY qui a réalisé cet ouvrage.*



## Les cloches

Une visite d'inspection de la charpente du clocher a mis en évidence la faiblesse d'une poutre, certainement fragilisée par des infiltrations d'eau très anciennes. Des travaux importants pourraient avoir lieu sur la charpente du clocher, et il est possible que pendant un certain temps, par mesure de précaution, les cloches soient mises au repos.

***Plusieurs visites d'experts ont eu lieu, nous attendons les rapports et les conclusions.***

## L'entrée du village

En attendant que la grande rue soit aménagée (une fois que les travaux seront terminés) il est demandé aux automobilistes de bien vouloir s'efforcer d'entrer dans le village à 30 km/h.

Ce mercredi 22 juin, en présence du responsable de secteur au département, nous avons jeté les bases d'un réaménagement de l'entrée du village et de la rue principale.

Différentes mesures et expérimentations seront menées : comptage des véhicules, évaluation de la vitesse, mise en place de plots... de quoi



apprendre avant d'agir. **Faites nous remonter vos remarques et vos idées.**

La déviation mise en place inspire également la réflexion du responsable de secteur pour la région sur l'implantation des arrêts de bus. A suivre...

## La route du château d'eau

La route du château d'eau est empruntée par de nombreux véhicules dans le sens Fleurey-D434.

Il est rappelé qu'un panneau d'interdiction de tourner à gauche est implanté sur la D434 dans le sens BOUGNON-FAVERNEY et qu'il est donc préférable d'entrer dans le village par la route principale.

Cette route reste toutefois en double sens pour permettre aux tracteurs et aux usagers venant d'en face (chemin forestier) de traverser sans avoir à emprunter la départementale.



# Préparer l'avenir...

## Prendre sa part : un projet communal

Surtout ne lisez pas la synthèse du rapport du GIEC sur l'évolution du climat dans le monde. Vous prendriez peur.

Chirac disait en 2004 : « la maison brûle et l'on regarde ailleurs ». C'est un fait. La maison brûle et les seuls pompiers, c'est nous !

Sécheresse, canicules, tempêtes, pluies diluviennes, forêt en souffrance, cultures en difficulté. Nous ne serons pas épargnés. C'est ce qui nous attend, plus vite qu'on ne le pense.

Les solutions miraculeuses qui viendraient d'en haut, ne les attendons pas.

Nous le savons tous, il nous faut d'urgence réduire notre utilisation de pétrole et de gaz, et tout faire pour capter le carbone.

Tout doit évoluer rapidement dans le secteur de l'énergie, du

transport, de l'alimentation et de la biodiversité.

A son échelle, modestement, notre commune s'inscrit dans un projet de transition :

- Assainissements conformes pour des rejets propres en milieu naturel.
- Rénovation et sécurisation du réseau d'eau : moins de fuites, meilleure qualité.
- Rénovation de l'éclairage public : passage en LED.
- Gestion durable de la forêt, implantation d'une zone de sénescence.
- Mise en place d'un verger de sauvegarde de 50 ares.
- Suppression du gaz et du fioul dans les bâtiments communaux.

- Mise à disposition de véhicules électriques en auto partage.
- Préservation du site scolaire pour moins de transport.
- Mise en place d'un commerce de proximité.
- Elaboration d'un PLU qui limite globalement les constructions à l'enveloppe urbaine actuelle et qui sacralise des zones vertes et des corridors biologiques.
- Installation d'un champ photovoltaïque sur un terrain aliéné.
- Délimitation d'une zone naturelle protégée dans la vallée de la Lanterne.

*Pour aller plus loin, on pourrait regarder à replanter des haies, à mettre en place des serres, à couper l'éclairage public 6 heures par nuit... les idées sont bien présentes, il faut que les habitants en aient envie.*

## Les véhicules électriques

Les véhicules électriques sont souvent utilisés, mais vous êtes encore nombreux à ne pas oser vous lancer...pour rappel, ils sont accessibles à tous les habitants de Terres de Saône et ils coûtent : 2€ la première heure, 1€ les heures suivantes. Soit 5€ pour 4 heures d'utilisation avec environ 270 km d'autonomie... un aller-retour BESANCON dans la demi-journée vous coûte 5€ avec un impact carbone 10 fois moins important que le gazole.

*Vous voulez en savoir davantage ? Passez en mairie un lundi ou un mercredi.*



## Supprimer le gaz et le fioul

Il nous appartient d'essayer de remplacer nos chaudières au fioul ou au gaz par d'autres modes de chauffage. L'installation de panneaux solaires sur nos toitures devient pertinente. A la maison des services de Favorney, Fatima est à votre écoute pour vous conseiller sur « ma prim'renov » et vous aider dans vos dossiers de subventions.

**Prenez rendez-vous :  
03 84 76 13 61**



La commune étudie avec le SIED70 la possibilité de mettre en place une pompe à chaleur pour chauffer les logements communaux. La mairie, l'école et la salle des fêtes suivront. Un dossier de demande de subvention a été rédigé. Nous espérons 80%.

*Dans l'année, une réunion sera organisée avec le Pays de Vesoul Val de Saône pour évoquer les possibilités photovoltaïques de nos toitures et les moyens de déployer ces installations.*



## La gestion durable de la forêt

En se promenant dans nos bois, on voit d'année en année le paysage évoluer. C'est toujours émouvant, voire gênant, de constater qu'une parcelle qu'on voit boisée depuis toujours fait l'objet d'une coupe d'exploitation.

Le réflexe est de craindre que la forêt disparaisse progressivement.

**Il n'en est rien.**

Notre commune est propriétaire de 231,14 hectares de forêt, gérée avec l'aide de l'ONF dans le cadre d'un « plan de gestion pluri annuel », bâti sur 15 années et renouvelable.

Ce plan intègre des principes fondamentaux, parmi lesquels la gestion durable de la forêt.

Pour tout ce qu'elle apporte à notre environnement et à la planète, il ne serait pas envisageable de la réduire.

L'accroissement de notre forêt est évalué et vérifié à 5,5 m<sup>3</sup>/hectare et par an.

Le volume total de bois récolté ces 15 années depuis 2007 s'élève à 17 094 m<sup>3</sup> (volume total de l'arbre, grume et houppier) comprenant 456 m<sup>3</sup> de bois de hêtre prélevés sur les années 2020 et 2021 suite aux sécheresses.

Cela représente 4,93 m<sup>3</sup> par hectare et par an. On appelle cela la « possibilité de la forêt ». le solde est donc positif.

Avec le réchauffement de la planète, le dépérissement de certaines espèces et la disparition de certaines essences d'arbres, notre forêt va réclamer une attention redoublée. Pour capter le carbone, il est indispensable de régénérer certaines parcelles et de remplacer des arbres dépérissants par des nouvelles plantations.

Les frênes, les ormes, les épicéas, les hêtres... sont touchés les uns après les autres... certains chênes montrent des signes de faiblesse. Nous compterons sur l'ONF et sur l'association des « communes forestières » pour nous aider à faire les meilleurs choix.



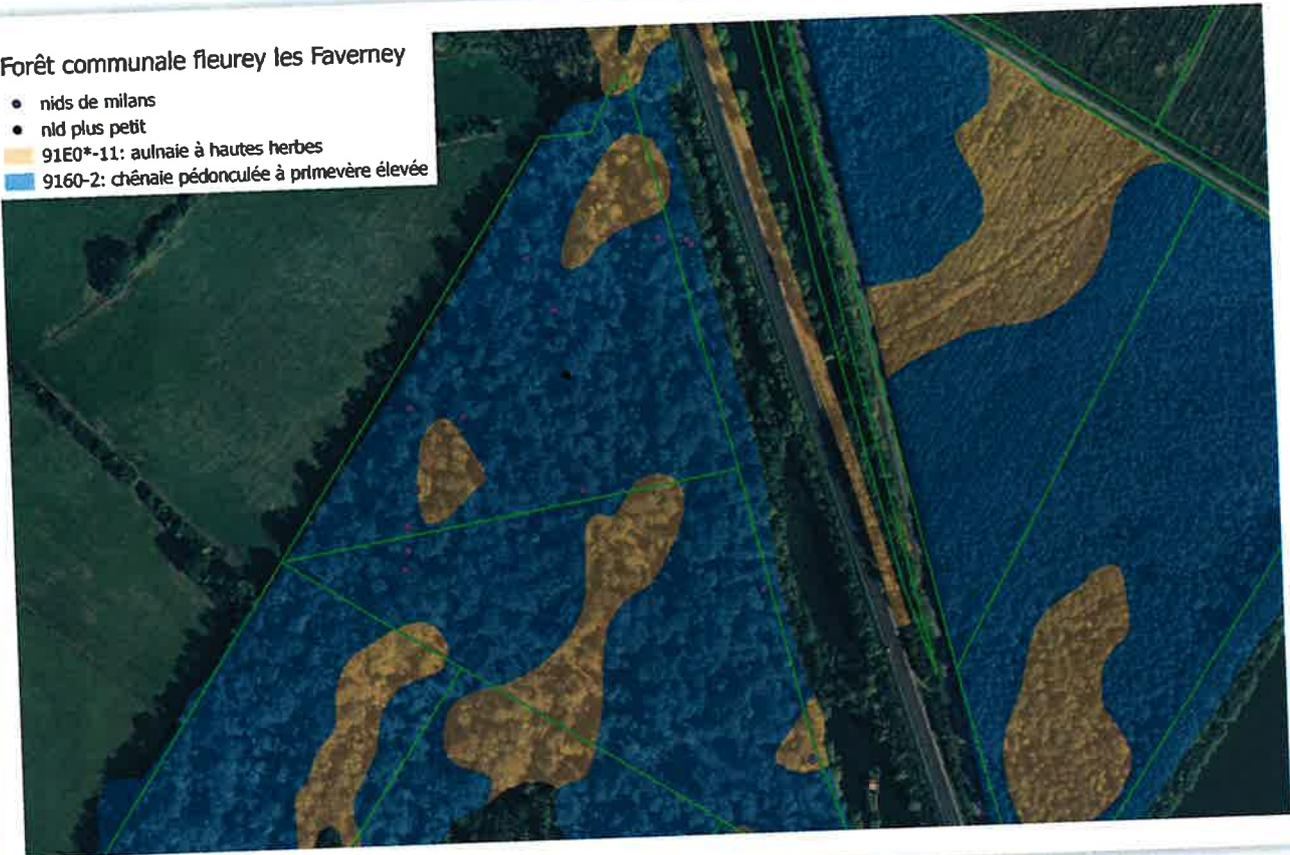
## Une zone de sénescence

Une zone de 3 hectares, près de la noue rouge, non loin de la voie ferrée, va être laissée en l'état pendant une durée de trente ans. En effet, des nids d'oiseaux protégés, parmi lesquels des milans noirs, ont été repérés sur ce secteur depuis plusieurs années.

Cette opération est aidée par Natura 2000, qui versera une aide de 15.000€ à la commune pour compenser d'éventuelles pertes d'exploitation forestière.

### Forêt communale fleurey les Faverney

- nids de milans
- nid plus petit
- 91E0\*-11: aulnaie à hautes herbes
- 9160-2: chênaie pédonculée à primevère élevée



## Rappel des horaires de tonte

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :



- les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h00.



# Les chats

Chaque année, 75 millions d'oiseaux sont tués en France par des chats domestiques. Ces superprédateurs redoutables participent à l'effondrement de la biodiversité. Il est indispensable que la population des chats soit maîtrisée, que les chats laissés en divagation soient au moins vaccinés et stérilisés.

Dans le but d'effectuer cette opération sur des chats « errants », la commune cherche des volontaires pour la capture et pour la remise en liberté. Le matériel

sera fourni et les opérations vétérinaires prises en charge.

*Si vous voulez bien nous aider, merci de nous le faire savoir.*

## PARLONS DE CHATS

### CAPTURER - STÉRILISER - RELÂCHER

#### LE PROBLÈME...

C'est que des dizaines de chats sans propriétaire errent dans les rues de notre village. Ne rien faire mène à la surpopulation que nous connaissons... Trouver à chaque chat un foyer est impossible vu leur grand nombre et utopique étant donné l'impossibilité de les socialiser lorsqu'ils sont sauvages. Les piéger pour les mettre ailleurs ou pour les « éliminer » est totalement inefficace, puisque très vite d'autres chats non-stérilisés prendront la place devenue libre. Et là, le cycle de reproduction recommencera de plus belle... C'est ce qu'on appelle « l'effet de vide ».

#### LA SOLUTION...

Capter, stériliser et relâcher chaque individu d'un groupe de chats errants est la seule méthode à la fois respectueuse et efficace. Cette technique...

- permet de stabiliser la population de chats errants et de limiter la taille de ces groupes.
- réduit la transmission de maladies et les nuisances (bagarres, miaulements, odeurs).
- évite « l'effet de vide », empêche de nouveaux chats non-stérilisés de s'installer et de se reproduire.

#### 1. CAPTURER

Après d'amples préparations, y compris une campagne d'information sur la méthode PSR, les chats de la colonie sont attrapés à l'aide de cages piégées.

#### 2. STÉRILISER

Le chat est amené chez le vétérinaire qui se charge de le stériliser. Elle peut aussi soigner des blessures s'il y en a.

#### 3. RELÂCHER

Après une courte convalescence chez des bénévoles, le chat est relâché là où il a été pris.

Un chat qui a été stérilisé aura une petite oncoche à l'oreille, et sera tatoué.

### 4 FAÇONS D'AIDER:

- NOURRIR DES CHATS ERRANTS**, qui ont besoin d'être nourris chaque jour à la même heure.
- NE JAMAIS ACHETER UN ANIMAL**... mais en adopter, ça, oui! Le jour où votre famille décide d'adopter un chat.
- ÊTRE RESPONSABLE** et protéger vos animaux en les faisant stériliser, tatouer et/ou pucier.



## Assainissement

Progressivement, les raccordements se réalisent et la station monte en charge.

Des certificats de bon raccordement seront prochainement délivrés, en même temps que le nouveau règlement.

La station de traitement est entretenue. Elle a fait l'objet d'une bonne séance de désherbage, aux soins des employés communaux et d'André SIMON, adjoint au maire d'Amoncourt.

L'occasion de rappeler que désormais les lingettes (ça ne devrait plus exister...), les gants, les serviettes périodiques, les objets en caoutchouc ou en plastique ne peuvent pas être digérés par notre système. Notre réseau n'accepte pas non plus les produits pétroliers, les solvants, les restes de peintures, les décapants. Utiliser le réseau des déchèteries pour cela.

Merci d'avance.



## SÉCHERESSE - RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU - ALERTE RENFORCÉE

Arrêté préfectoral du 06/07/2022



- Piscines privées : **interdiction** de remplissage pour celles de plus de 1 m<sup>3</sup>, sauf remise à niveau et premier remplissage, après accord de la commune, si le chantier avait débuté avant les premières restrictions ;
- Arrosage des espaces verts (pelouses), des massifs fleuris et plantations en contenants : **interdiction**, sauf pour plantes en pot si utilisation du goutte-à-goutte ;
- Arrosage des potagers : **interdiction** entre 09 h et 20 h ;
- Lavage des voies et des trottoirs, nettoyage des terrasses et façades : interdiction sauf si réalisé avec du matériel haute pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel ;
- Lavage de voitures chez les particuliers : **interdiction**.

L'utilisation de l'eau des fontaines est limitée aux usages ci-dessus, dans les mêmes conditions.

Les besoins relatifs à l'abreuvement des animaux constituent un usage prioritaire et ne sont pas concernés par ces mesures.


n°1 en France

### Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

- 1

**Téléchargez gratuitement l'application**
- 2

**Recherchez votre Commune ou votre Code Postal**
- 3

**Cliquez sur le pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications**



Scannez-moi









## Tri des déchets

Il arrive de temps en temps que vos bacs de tri soient « caractérisés ». Les personnels du SICTOM examinent ce qu'ils contiennent pour mettre en évidence le « taux de refus ».

La dernière caractérisation sur quelques bacs jaunes au village a conclu à **un taux de refus de...30%**.

C'est trop.

Le refus de tri coûte cher à la collectivité : ce sont des matières qui sont traitées par le centre de tri à 150€/tonne pour ensuite repartir à l'incinération à 150€/tonne...

Pour les personnels qui travaillent au centre de tri, le refus de tri est souvent synonyme de dégradation des conditions de travail.

Nous avons donc double motivation pour faire attention.



Voici quelques rappels simples qui permettront d'éviter les principales erreurs :

- dans le bac jaune, **TOUT EST EN VRAC**, et **RIEN EN SAC**. On est souvent tenté de regrouper ou d'empiler les emballages pour gagner de la place... c'est une erreur, les valoristes n'ont pas le temps de « désimbriquer » les objets, ni de vider les sacs ou les boîtes, et l'ensemble est rejeté en refus... dommage.
- **tout ce qui est emballage a sa place**, vide et assez propre. En revanche, **les objets en plastique** de toute sorte (morceaux de tuyau, jouets, etc...) n'ont pas à se trouver dans le bac jaune.
- **surtout pas de verre ni de déchets alimentaires ou médicaux**... les valoristes du centre de tri mettent les mains dans le contenu de votre bac jaune.

*Pour éviter l'erreur, il suffit de penser à eux.*



# LES DÉCHETS ACCEPTÉS en vrac dans votre bac de tri



**CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES  
& PAPIERS (JOURNAUX, REVUES,  
COURRIERS, PROSPECTUS...)**



**EMBALLAGES MÉTALLIQUES  
(CONSERVES, CANETTES, AÉROSOLS,  
BOÎTES DE THÉ...)**



**EMBALLAGES TEMPORAIRES PROPRES**



**BOUTEILLES, FLACONS & CUBITAINERS EN PLASTIQUE**

**NE LAVEZ PAS VOS  
DÉCHETS  
À L'EAU « PROPRE »**  
mais avec votre eau  
de vaisselle par exemple.

**RETENEZ LES  
MOTS CLÉS DU TRI :**  
EMBALLAGES • TEMPORAIRES  
VIDES • PAS IMBRIQUÉS  
MATÉRIAUX SÉPARÉS • EN VRAC



**Pour contacter le Sictom :**

> Zone artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi,  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Pour tout renseignement :**

tél. 03 84 78 09 52 e-mail [info@sictomvds.com](mailto:info@sictomvds.com)  
site [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)

Directeur de la publication : Franck TISSERAND - Rédaction : Franck TISSERAND.

Crédits photos : Mairie de Fleurey-ès-Paverney - Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins - Concept on : FILIGRANE - PUSEY - 06 32 41 59 53 - 811 018 464 0032